

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit novembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le dix novembre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE, Mme CHIARAMELLO,

Adjoints au Maire.

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, M. BUI, Mme OEHLER, M. LAHSSINI, Mme GUTIERREZ, Mme MEZIERE, Mme DE CARLI, M. EL MAHJOUBI, M. RAVIER, M. KHINACHE, M. QUENUM, M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE, M. LAVAUD,

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme ROCK

à Mme DE CARLI

Mme CASTRO FERNANDES

à Mme MEZIERE

ABSENTE :

Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Désir QUENUM qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux élus : M. Nicolas TCHENG, M. Thierry QUINETTE et M. Raymond BOYER qui intègrent le Conseil municipal en remplacement de M. Mathias TROGRIC, Mme Marine GILBERT et Mme Carole CHESNEAU.

II - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

1) - DESIGNE par un vote, à scrutin secret, de nouveaux représentants - suite aux démissions de M. Mathias TROGRIC, Mme Marine GILBERT et Mme Carole CHESNEAU, Conseillers Municipaux du groupe Générations Ermont, en date du 16 octobre 2015 - pour siéger au sein :

• Des Commissions suivantes en qualité de membre :

- Commission Affaires générales, Finances (1 membre : M. Nicolas TCHENG = 32 voix)
- Commission Solidarité, Handicap, Santé, Logement (1 membre : M. Raymond BOYER = 32 voix)
- Commission Développement Durable (1 membre : M. Raymond BOYER = 32 voix)
- Commission Education (2 membres : M. Raymond BOYER et M. Thierry QUINETTE = 32 voix)
- Commission Culture (2 membres : M. Nicolas TCHENG et M. Thierry QUINETTE = 32 voix)
- Commission Equipement, Urbanisme, Commerces (2 membres : M. Raymond BOYER et Nicolas TCHENG = 32 voix)
- Commission Enfance, Jeunesse, Seniors (2 membres : M. Nicolas TCHENG et Thierry QUINETTE = 32 voix)
- Commission Sports (1 membre : M. Thierry QUINETTE = 32 voix)
- Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (1 membre : M. Thierry QUINETTE = 32 voix)
- Commission d'Appel d'Offres (1 titulaire et 1 suppléant : M. Alain FABRE et M. Nicolas TCHENG = 32 voix)
- Commission consultative des services publics locaux (1 membre : M. Nicolas TCHENG = 32 voix)

• Des Conseils d'Administration des établissements suivants :

- Conseil administration du Collège Saint Exupéry, 1 membre en qualité de membre suppléant : M. Thierry QUINETTE = 32 voix.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 32

Votes blancs : 2

2) - APPROUVE le projet de statuts de la future Communauté d'Agglomération Val Parisis ; - **PRECISE** que la délibération sera notifiée au Préfet de Région et au Préfet de Département.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

3) - PREND ACTE de l'élection des Conseillers communautaires suivants pour représenter la Commune d'ERMONT au sein de l'organe délibérant de la future Communauté d'Agglomération « Val Parisis » :

La **LISTE n°1** a obtenu **8 sièges**.

Sont donc proclamés élus, les conseillers communautaires suivants :

- 1- Hugues PORTELLI
- 2- Martine PEGORIER-LELIEVRE
- 3- Xavier HAQUIN
- 4- Florence MARY
- 5- Benoît BLANCHARD
- 6- Céline BOUVET
- 7- Joël NACCACHE
- 8- Joëlle DUPUY

La **LISTE n°2** a obtenu **1 siège**.

Sont donc proclamés élus, les conseillers communautaires suivants :

- 1- Alain FABRE.

- 4) - **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant la fourniture de titres restaurant pour le personnel de la Commune et du CCAS d'Ermont ;
 - **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - **PREND ACTE** que le nombre de personnes qualifiées siégeant au jury en vue de la sélection d'un maître d'œuvre pour la maîtrise d'œuvre relative à la restructuration des locaux de l'accueil de loisirs de l'école Victor HUGO et à la création d'une extension pour la nouvelle restauration est de 4 maîtres d'œuvre ;
 - **CONFIRME** que la rémunération de 250,00 €HT par demi-journée de présence sera allouée à chaque maître d'œuvre siégeant au jury ;
 - **PRECISE** que les candidats admis à présenter une offre ne percevront pas d'indemnité.
 Cette délibération annule et remplace la délibération n°15/125 du Conseil municipal du 17/09/2015.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes avec les communes du Plessis-Bouchard, de Beauchamp et de Taverny relative à la distribution (non adressée toutes boîtes aux lettres des particuliers) des supports de communication ;
 - **ADHERE** au groupement de commandes pour la passation d'un marché public correspondant ;
 - **DESIGNE** les représentants de la commune d'Ermont, un titulaire et un suppléant, qui siégeront à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes relatif à la distribution, non adressée toutes boîtes aux lettres des particuliers, des supports de communication, ainsi qu'il suit :
 1 DELEGUE TITULAIRE : Mme Joëlle DUPUY
 1 DELEGUE SUPPLEANT : Mme Martine PEGORIER-LELIEVRE
 - **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 7) - **APPROUVE** les termes de la convention concernant la délégation totale de la gestion du contingent préfectoral « mal-logés » ;
 - **AUTORISE** le Maire à la signer avec l'Etat.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

IV - ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Enfance :

- 1) - **APPROUVE** les nouveaux règlements de fonctionnement du Multi Accueil « A Petits Pas » et de la crèche familiale « Les Marmousets » et **AUTORISE** le Maire à les signer.

Les modifications des règlements de fonctionnement concernent :

Pour le multi accueil « A Petits Pas » :

- La possibilité de proposer des accueils en journée en halte-garderie,
- L'âge de l'enfant précisé dans les critères d'attribution,
- Les périodes de vacances scolaires qui seront systématiquement déduites en halte-garderie, dans le but d'optimiser le fonctionnement de cette section,
- L'ajout de l'adresse mail afin de mettre en place l'envoi dématérialisé des factures,
- La tarification quant à l'accueil d'enfant placé en famille d'accueil au titre de l'aide sociale.

Pour la crèche familiale « Les Marmousets » :

- L'âge de l'enfant précisé dans les critères d'attribution,
- L'ajout de l'adresse mail afin de mettre en place l'envoi dématérialisé des factures,
- La tarification quant à l'accueil d'enfant placé en famille d'accueil au titre de l'aide sociale.

Les nouveaux règlements de fonctionnement seront proposés aux familles à compter du mois de janvier 2016.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Jeunesse :

- 2) - **FIXE** pour le secteur Jeunesse, les tarifs des activités municipales en fonction des critères suivants :
- Augmentation moyenne de 3,5 % des tarifs aux ermontois,
 - Passage de + 20 % à + 30 % pour les tarifs aux non ermontois.
- **DECIDE** que les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 et seront valables pour les années suivantes sauf délibération contraire ;
- **MAINTIENT** les offres accordées à tout détenteur d'un Pass'jeune ;
- **MAINTIENT** la gratuité bénéficiant aux élèves inscrits au Conservatoire qui souhaitent s'inscrire à la « pratique musicale collective » proposée par les Ateliers de Musiques Actuelles d'Ermont ;
- **PRECISE** que le règlement des activités peut se faire en numéraires, en chèque, tickets loisirs, par bons CAF et par chèques vacances ANCV, ou par carte bancaire si ce moyen de paiement est proposé ;
- **PRECISE** qu'un paiement fractionné pourra être proposé aux familles pour les ateliers et les séjours ;
- **PRECISE** que les recettes seront recouvrées dans le cadre des régies du Service Municipal Jeunesse.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du groupe Générations Ermont) Contre : 1 (M. LAVAUD du groupe Energie citoyenne Ermont)
Pour : 29

- 3) - **APPROUVE** la mise en place des Chantiers Jeunes pour l'année 2016 ;
- **VALIDE** le règlement et **AUTORISE** le Maire à signer les conventions à venir avec les partenaires qui souhaiteront intégrer le dispositif.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - **APPROUVE** la mise en place des bourses aux mérites dont l'enveloppe totale est de 1 000,00 euros selon la répartition suivante :
- Brevet du collège : 100,00 €par élève sous forme de bons cadeaux (2 bénéficiaires, 1 par collège)
 - SEGPA : 100,00 €sous forme de bons cadeaux (1 bénéficiaire)
 - CAP ou BEP : 100,00 €par élève sous forme de bons cadeaux (3 bénéficiaires, 1 par établissement)
 - BAC et CFA : 100,00 €sous forme de bons cadeaux (4 bénéficiaires, 1 par établissement)
- **DECIDE** de fixer un délai pour la perception des bons cadeaux en cas d'absence du récipiendaire à la cérémonie à un mois, suivant le déroulement de celle-ci.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Les Centres socio-culturels :

- 5) - **FIXE** les tarifs des Centres Socio-culturels François Rude, des Chênes et de la Maison de Quartier des Espérances, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- **PRECISE** que les conditions d'application de ces tarifs demeurent inchangées.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du groupe Générations Ermont) Contre : 1 (M. LAVAUD du groupe Energie citoyenne Ermont)
Pour : 29

- 6) - **ALLOUE** une subvention de 300,00 euros à chacune des deux associations suivantes : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférant aux modalités de versement de ces subventions.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

V - SPORTS

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **FIXE** les tarifs relatifs aux activités sportives municipales et selon les critères suivants :
- Augmentation moyenne de 3,5 % pour les tarifs aux ermontois ;

- Mise en place d'un tarif non ermontois pour la piscine et la location des courts de tennis ainsi que pour les stages multi-sports.
- **DECIDE** que les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 et seront valables pour les années suivantes sauf délibération contraire ;
- **PRECISE** que le règlement des activités peut se faire en numéraire, par chèque, chèques vacances et par coupons sports ANCV, ou par carte bancaire si ce moyen de paiement est proposé ;
- **PRECISE** qu'un paiement fractionné pourra être proposé aux familles pour les activités annuelles et les stages multisports ;
- **PRECISE** que l'entrée de la piscine municipale est gratuite pour les enfants de moins de 4 ans, accompagnés d'un adulte payant ;
- **PRECISE** que le tarif réduit pour l'entrée de la piscine municipale s'applique sur présentation d'un justificatif dans les cas suivants :
 - jeunes de moins de 18 ans,
 - personnes âgées de plus de 60 ans,
 - possesseurs de la carte Vermeil, de la carte famille nombreuse, de la carte invalidité ou de la carte étudiant.
- **PRECISE** que les recettes seront recouvrées dans le cadre des régies du Service Municipal des Sports.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du groupe Générations Ermont) Contre : 1 (M. LAVAUD du groupe Energie citoyenne Ermont)
Pour : 29

- 2) - **ATTRIBUE** à l'association « ERMONT FUTSAL », une subvention communale pour l'année 2015 d'un montant de 500,00 €;
- **PRECISE** que le versement de cette subvention sera attribué par le débit du compte 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations), sur la base des crédits ouverts au budget primitif 2015.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VI - EDUCATION

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **FIXE** le montant alloué pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles privées selon le barème mis en place par l'Union des Maires du Val d'Oise, à savoir :
- école élémentaire : 442,07 €par enfant domicilié à Ermont.
 - école maternelle : 643,16 €par enfant domicilié à Ermont.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 5 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du groupe Générations Ermont et M. LAVAUD du groupe Energie citoyenne Ermont)
Pour : 29

- 2) - **FIXE** les montants des crédits scolaires, subventions et indemnités pour l'année 2016 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les conventions afférentes.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 1 (M. LAVAUD du groupe Energie citoyenne Ermont)
Pour : 33

- 3) - **FIXE** les tarifs des activités de la restauration scolaire, des activités périscolaires et des activités extrascolaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- **PRECISE** qu'un tarif hors commune est créé, distinct des tranches du quotient familial (correspondant à plus 10 % de la tranche 11).

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du groupe Générations Ermont) Contre : 1 (M. LAVAUD du groupe Energie citoyenne Ermont)
Pour : 29

- 4) - **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise pour la mise en place du programme Lire et Faire Lire ;
 - **FIXE** la participation financière à 500,00 € par an ;

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'Académie de Versailles pour la mise en place de la solution « AmonEcole » pour sécuriser les accès internet des sept salles informatiques des écoles primaires en utilisant cette solution, développée par le pôle de compétence EOLE du Ministère de l'Education Nationale, et proposée par l'Académie de Versailles.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - **DECIDE** de reconduire le dispositif d'aide aux échanges scolaires pour l'année scolaire 2015/2016 avec les villes de Loja et Lampertheim ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer dans le cadre des échanges scolaires les conventions pour l'année scolaire 2015/2016 avec les collèges Jules FERRY et Antoine de EXUPERY ;
 - **FIXE** pour l'année scolaire 2015/2016 le montant des participations familiales comme suit :
 a) Par les familles ermontoises :
 ■ 102 euros/élève pour les échanges allemands
 ■ 294 euros/élève pour les échanges espagnols
 b) Par les familles domiciliées hors commune :
 ■ 284 euros/élève pour les échanges allemands
 ■ 466 euros/élève pour les échanges espagnols
 - **FIXE** l'indemnité versée aux familles ermontoises accueillant les professeurs étrangers comme suit : 17 euros par jour ;
 - **DIT** que les dépenses et recettes sont prévues au budget de l'exercice 2016.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VII – FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **PREND ACTE** de l'organisation et de la tenue en son sein d'un débat portant sur les orientations du budget de la Commune pour l'année 2016.
- 2) - **ADOPTE** la décision modificative n° 3/2015 du budget principal, votée par chapitre, avec opérations d'équipement individualisées et AP/CP ;
 - **CONSTATE** le suréquilibrage de la section de fonctionnement à la somme de 16 207,62 € soit des recettes de fonctionnement à hauteur de 195 970,58 € et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 179 762,96 € ;
 - **CONSTATE** l'équilibre de la section d'investissement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 67 232,65 €

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 3/2015 s'élèvent donc à la somme de :

Dépenses = 246 995,61 €

Recettes = 263 203,23 €

Après intégration de la décision modificative n° 3/2015, le total des prévisions budgétaires pour le budget principal de la commune s'élève à la somme de :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	33 619 186,37 €	36 266 000,92 €
Investissement	16 958 575,71 €	16 958 575,71 €
Total =	50 577 762,08 €	53 224 576,63 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 5 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du groupe Générations Ermont et M. LAVAUD du groupe Energie citoyenne Ermont)

Pour : 29

- 3) - **ADOpte** la décision modificative n° 2/2015 du budget annexe du Pôle culturel, votée par chapitre, sans opération d'équipement individualisée ;
- **DIT** que la section de fonctionnement s'équilibre, en recettes comme en dépenses, à la somme de - 29 905,00 €;
 - **DIT** que la section d'investissement n'est pas mouvementée.

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 2/2015 s'élèvent donc à la somme de - 29 905,00 €

Après intégration de la décision modificative n° 2/2015, le total des prévisions budgétaires pour le budget annexe du Pôle Culturel s'élève à la somme de :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 018 250,00 €	2 018 250,00 €
Investissement	73 560,76 €	73 560,76 €
Total =	2 091 810,76 €	2 091 810,76 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - **DÉCIDE** d'intégrer dans le budget principal de la Ville pour l'exercice 2015 le résultat d'exploitation excédentaire du budget annexe assainissement ;
- **PRÉCISE** que le montant de cette reprise s'élève à 104 948,22 € et que cette opération comptable s'effectue sur les natures budgétaires suivantes :
 - Budget annexe assainissement :
Compte 672 : Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement : 104 948,22 €
 - Budget Ville :
Compte 7561 : Excédents reversés par les régies à caractère industriel et commercial : 104 948,22 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 23h12.



Pour extrait conforme,

(Signature)
Le Maire,
Hugues PORTELLI.

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2015 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHE le 25 NOVEMBRE 2015